

Charte du PARENT du joueur de Volley

Ils aident et accompagnent la formation de l'enfant au sein du Club.

Une charte c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle intègre le fait majeur qu'une Ecole possède, par définition, une vocation éducative et que son application dans le domaine du sport, lieu de projections idéalisées des enfants, doit la rendre encore plus exemplaire. Cette charte s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements. Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre Ecole de Volley.

Le parent a le droit :

- D'avoir de bonnes conditions d'accueil au sein du club
- D'accompagner le plus souvent possible les enfants aux entraînements et aux tournois
- De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne
- D'être écouté par l'encadrement du club



Le parent a le devoir :

- D'adhérer au projet associatif du club
- De s'impliquer dans la vie du club en participant notamment à ses assemblées générales
- De respecter les enfants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants
- D'être des supporters polis et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre, l'essentiel étant le plaisir que prennent les enfants en pratiquant leur sport favori dans un esprit de bonne camaraderie
- D'aider les enfants à accepter les contraintes d'un sport collectif
- D'aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche
- De veiller à l'assiduité et la ponctualité de l'enfant
- De prévenir en cas d'absence et s'informer auprès de l'éducateur du programme de la semaine suivante
- D'informer le club de tout changement susceptible de perturber le bon comportement de son enfant
- De considérer l'école de Volley comme un lieu d'éducation et de formation
- De se mettre à disposition de l'éducateur en cas de force majeure
- D'aider à la mise en œuvre de cette charte

Les règles de vie à respecter

- Participer à la vie du club associatif
- Venir chercher les enfants à l'heure indiquée par l'éducateur

Signature du parent :

Nathalie PERRET
Présidente

